



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue par vidéoconférence, le 12 mai 2020 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Mme Dominique Jutras, journaliste – Le Radar
M. Antonin Valiquette, journaliste – CFIM

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

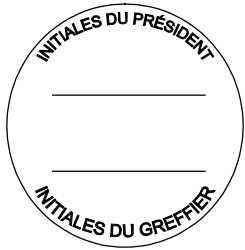
CM2005-0069

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 et 16 avril 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

- 7.1 Administration
 - 7.1.1 Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par vidéoconférence
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'asphaltage – Réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.5 Hygiène du milieu
- 7.6 Sécurité publique
- 7.7 Aménagement du territoire
- 7.8 Développement du milieu et des communications
 - 7.8.1 Autorisation de signature – Prolongation de l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
 - 7.8.2 Autorisation de signature – Entente de service avec Emploi Québec – Soutien au travail autonome
- 7.9 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.10.1 Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine – Adoption du calendrier de travail pour plan d'action 2020-2025
 - 7.10.2 Octroi de contrat de gré à gré – Aménagement d'une plateforme numérique pour les citoyens – L'entreprise B-CITI
- 7.11 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2005-0070

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 et 16 avril 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 14 et 16 avril 2020.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2005-0071

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 31 mars au 27 avril 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 724 728, 75 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

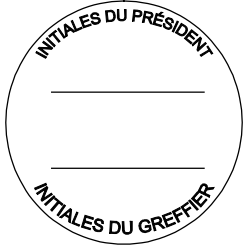
SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2005-0072

Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par vidéoconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

CONSIDÉRANT les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020, 418-2020 du 7 avril 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 478-2020 du 22 avril, 483-2020 du 29 avril 2020 ainsi que le décret 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM2005-0073

Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'asphaltage – Réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

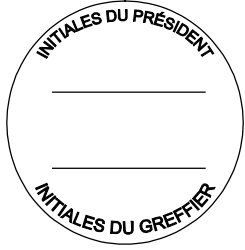
de reporter ce point à une séance ultérieure.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM2005-0074

Autorisation de signature – Prolongation de l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE l'entente triennale (2016-2019) de partenariat territorial entre la Communauté maritime et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pris fin le 31 mars 2019;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, une somme de 60 000 \$ avait été consentie en provenance du Fonds de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a engendré des retombées importantes pour le milieu en matière de soutien aux artistes et aux écrivains professionnels, soutien aux organismes locaux reconnus par le CALQ et a facilité la mobilité des personnes;

CONSIDÉRANT QU' en 2019, le CALQ a signifié son intérêt à signer une nouvelle entente d'une durée de 3 ans avec la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et les autres partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime avait accepté de renouveler l'entente pour l'année 1, à hauteur de 15 000 \$, et qu'il y a lieu pour le conseil de statuer s'il entend étendre sa participation aux années 2 et 3, suivant les sommes disponibles à venir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles dans le cadre du Fonds régions ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sont maintenant connues;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime accepte de prolonger pour une période deux ans, l'Entente de partenariat territorial avec le CALQ, soit pour les années 2021 et 2022, et d'y affecter la somme de 15 000 \$ annuellement, à même le Fonds Régions et ruralité;

qu'il autorise le directeur général, Serge Rochon, à signer tout document à cet effet.

CM2005-0075

Autorisation de signature – Entente de service avec Emploi Québec – Soutien au travail autonome

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la Communauté maritime et Emploi Québec concernant le déploiement de la mesure Soutien au travail autonome (STA) se terminait le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt manifesté par Emploi Québec afin que la Communauté maritime maintienne son accompagnement aux participants de la mesure STA;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la signature d'une nouvelle entente et qu'il y a lieu de désigner deux signataires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime maintienne les services d'accompagnement aux participants à la mesure Soutien au travail autonome et autorise le directeur général, Serge Rochon, et la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer l'entente de service à intervenir avec Emploi Québec à cette fin.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM2005-0076

Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine – Adoption du calendrier de travail pour plan d'action 2020-2025

CONSIDÉRANT QU' un bilan énergétique pour l'archipel des Îles a été réalisé par le Centre de recherche des milieux insulaires et maritimes des Îles-de-la-Madeleine (CERMIM);

CONSIDÉRANT QU' en juin 2017, le conseil de la Communauté maritime a adopté la Stratégie énergétique 2017-2025 des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le premier plan d'action de la Stratégie prenait fin en 2019 et qu'un nouveau projet de plan d'action de la Stratégie énergétique est en cours d'élaboration tant aux fins de l'organisation municipale que pour le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet a été rendu possible grâce à l'octroi d'une subvention accordée dans le cadre de « Municipalités pour l'innovation climatique » et qu'en vertu de ce programme le travail doit être complété pour octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel de travailler de concert avec les acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) participe activement à ce dossier et qu'elle a déposé un plan de travail débutant en mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaëtan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

que le conseil de la Communauté maritime adopte le calendrier de travail tel qu'il a été proposé par la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE);

qu'il invite les acteurs du milieu à participer aux activités qui mèneront au dépôt du Plan d'action 2020-2025 de la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine;

et qu'il mandate la CCEE pour mener à bien ces activités pour être en mesure de présenter un plan d'action d'ici octobre 2020.

CM2005-0077

Octroi de contrat de gré à gré – Aménagement d'une plateforme numérique pour les citoyens – L'entreprise B-CITI

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime désire effectuer un virage numérique et offrir de meilleurs services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux utilisent des logiciels informatiques qui ne sont pas nécessairement accessibles aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU' avec le déploiement d'une plateforme citoyenne numérique, le conseil prévoit améliorer le service aux citoyens et favoriser l'échange d'information et la communication;

CONSIDÉRANT la présentation de deux offres : l'une par B-CITI, l'autre par PG-VOILÀ et qu'elles ont été analysées par les divers intervenants des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de l'entreprise B-CITI s'avère être la plus intéressante en fonction des besoins exprimés;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du Règlement relatif à la gestion contractuelle, le conseil peut, dans un tel cas, octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise B-CITI, conformément à la proposition commerciale déposée et présentée pour le déploiement d'une plateforme numérique permettant de « rapprocher les citoyens de leur municipalité »;

de prélever, à même le fonds de roulement, un montant maximal de 20 000 \$, remboursable sur cinq (5) ans, pour l'implantation de B-CITI;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

CM2005-0078

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 24.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier